

## Point 1

### Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2023 à 19h00 Convoqué le 28/06/2023

Présents : MM Christian MORIN ; Frédéric GENIN ; Damien FERLIN ; Franck GERBOUD ; Stéphane JOUFFRAY ; Michel DUC MAUGE ; Dominique SARTORE ; Jean-Daniel LEFORET ; Hervé GONTIER ; Armindo SOARES ; Jean-Christophe DAUTY. Mmes Isabelle VIGNON ; Fabienne BEGUIN ; Mauricette VALLET ; Maïté DUCRET ; Odile GIRBES ; Christine LECOMTE ; Virginie SECCHI ; Rachel D'AGATA ; Marie-Odile GUIRIMAND.

Absents excusés : Mme Lucie GUENICHE (procuration à Mauricette VALLET) ; Mr François PINTER (procuration à Marie-Odile GUIRIMAND).

Absent : François AROD

Madame Rachel D'AGATA a été élue secrétaire.

#### **Présentation de l'étude de faisabilité projet Aire de Vol libre Gaudissart par le groupement de bureaux d'étude BigBang, Arias et Binaume :**

Présence de Matthieu LESSIEUR, Chef de projet programme Petite Villes de Demain, et du groupement de bureaux d'étude BigBang, Arias et Binaume en charge de l'étude de faisabilité.

Rappel des grandes lignes du projet par Frédéric Genin :

- Un projet partenarial avec un club mobilisé (des parapentistes agréés) pour la découverte du vol handi,
- Un volet environnemental et paysager pris en compte pour une intégration paysagère optimale,
- Un projet en lien avec des professionnels du vol libre et la création d'une école de parapente grâce à cet aménagement
- Un comité de pilotage élargi qui suit le projet intégrant plusieurs partenaires (CD 26 ; PNRV ; ENS ; clubs de parapente, delta, aéroclub, comité handisport, ONF...)
- Déjà 3 délibérations successives votées à l'unanimité par le Conseil municipal pour valider les étapes du projet.

Aujourd'hui une phase importante du projet : la validation par le Conseil municipal de l'étude de faisabilité. La phase d'étape du « go not go ». Ce projet est inscrit dans le programme « Petites Villes de Demain ». Financé à + 90% (subventions publiques et privées). Projet soutenu par le Conseil Départemental, la Région et le PNRV qui le suit à travers le programme européen POIA (programme opérationnel interrégional du massif alpin) ; Union européenne financeur le plus important.

Présentation du projet avec un diaporama de 1h15 mn par les bureaux d'étude.

Sortie soudaine de Mr François AROD à 20h25 après avoir interrogé les bureaux d'étude sur l'impact du projet sur la faune et notamment les oiseaux, le site étant proche de Combe Laval ; celui-ci ne sera donc pas présent pour le Conseil Municipal et part sans donner de pouvoir de vote.

#### **Le Maire fait part de sa décision prise dans le cadre de ses délégations :**

N°3-2023 : de signer l'avenant N°1 au bail professionnel avec l'association « Le Hublot » dont le siège social est situé à 165 chemin des Brandons 26190 Saint Jean en Royans. L'avenant consiste à réviser le sous-article 4.1 : la modification porte sur le montant du loyer qui passera à 450€ hors charges à partir du 15 juillet 2023 et ce pour une durée de 18 mois. Hormis cette modification, le reste de l'article 4 et les autres articles du bail restent inchangés.

#### **1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 5 juin 2023**

**Approuvé à l'unanimité**

## **2- Validation étude faisabilité/Plan de financement Aire de Vol libre Gaudissart- délibération**

M. GENIN propose de voter cette délibération sans de nouveau rentrer dans le détail du projet puisque le Conseil municipal vient d'en être informé juste avant le début du conseil pendant 1h 15 mn par les bureaux d'études.

Mme Odile GUIRIMAND prend la parole et revient sur les dires de François AROD : « Prendre en compte la nidification d'oiseaux protégés dans ce secteur et établir un protocole à l'image de celui de la forêt de Saou ».

M. GENIN rappelle que le PNRV, l'ENS de Combe Laval sont associés au projet et membres du Comité de pilotage Vol Libre Gaudissart et qu'ils n'ont jamais exprimé de remarques particulières.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **3- Prix de vente/Régularisation foncière Vizier Locatelli-Commune- délibération**

Régularisation votée au précédent conseil de juin mais il manquait une précision sur le prix de vente : cet échange foncier se fera à l'Euro symbolique.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **4- Plan de financement/Aménagement d'un terrain multisports- délibération**

La Région soutient notre projet et elle a demandé un projet progressif.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **5- Implantation enterrée silo à granulés parcelle 725 pour chaufferie bois granulés Résidence « les orchidées »- délibération**

Le bâtiment appartient à Soliha Drôme qui a le projet d'installer une chaufferie bois granulés.

Mise à disposition de la commune d'un bout de terrain afin que Soliha Drôme puisse enterrer leur silo à granulés.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **6- Tarif restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023- délibération**

Un groupement de commande avec les communes de Ste Eulalie, St Laurent, St Nazaire et St Thomas.

Le prestataire a augmenté ses prix, augmentation liée à l'inflation.

Le coût du repas passe de 3,63 € à 3,97 €.

Coût moyen du repas 11,15 € par jour et par enfant.

Intégration des augmentations avec anciens et nouveaux tarifs.

Odile GUIRIMAND demande si on peut solliciter la cantine à 1€. Fabienne BEGUIN explique que l'on ne le fait pas car le nombre d'enfants augmente lorsque le système est mis en place. Or à St Jean il y a déjà trop d'enfants à la cantine et nous ne pouvons pas en accueillir plus. Une enquête a été faite auprès des parents sur la qualité de la cantine et le prix vient en 5<sup>e</sup> position. M. MORIN rappelle qu'il existe une prise en charge par la commune pour les parents selon leur quotient familial et que la municipalité vient en aide si besoin et au cas par cas avec le CCAS.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **7- Approbation rapport sur l'eau 2022- délibération**

**Approuvé à l'unanimité.**

### **8- Décision modificative n°1 budget commune- délibération**

Budget de la commune pour les dotations en amortissements.

Basculement de Maison de Santé du 238 en dépenses et 238 en recettes.

Ecriture purement comptable.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **9- Décision modificative n°1 budget eau- délibération**

**Approuvé à l'unanimité.**

### **10- Vente d'une parcelle de 16 m2 par SCI « les Sheds » à la Commune- délibération**

Régularisation de terrain, vente de 16 m<sup>2</sup> par la SCI les Sheds à la commune à l'euro symbolique.

Christian MORIN ne prend pas part au vote.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **11- Convention d'Autorisation pour création d'une œuvre de street art- délibération**

Convention avec la société Orange pour créer une oeuvre de street art.

Proposition d'une fresque.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **Questions diverses :**

- Rapport d'activités condensé SDED 2022 et lien pour consulter et télécharger la version complète : <https://www.sded.org/publications/rapport-activites>
  
- Jean-Daniel LAFORET informe de l'exposition de l'Art de Riens et une exposition à la Parenthèse. Un vernissage le 5 juillet.
  
- Jean-Christophe DAUTY demande que la commune puisse donner une information aux habitants sur les toilettes sèches.
  
- Prochain Conseil Municipal le 11/09